



FREDERIC LEFEBVRE

SECRETARE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU
TOURISME, DES SERVICES, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 décembre 2011
N°324

Frédéric LEFEBVRE annonce les circuits courts de l'Administration lors de la 2^{ème} édition des Assises de la simplification pour soutenir la compétitivité des PME qu'il a présidées

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat chargé des PME, a présidé aujourd'hui la 2^{ème} édition des Assises de la simplification qui se sont déroulées en présence de Jean-Luc WARSMANN, Président de la commission de lois de l'Assemblée nationale, des directions des ministères concernés par les chantiers de simplification, des correspondants PME et de nombreux chefs d'entreprise.

Priorité pour le Gouvernement depuis le début du quinquennat, Frédéric LEFEBVRE a amplifié ce mouvement en organisant les premières Assises nationales de la simplification le 29 avril 2011 avec pour objectif de limiter la charge administrative qui pèse sur les entreprises afin de développer leur compétitivité.

A l'issue d'un processus novateur d'écoute des entreprises par les correspondants PME départementaux au cours de quelques 540 entretiens, plus de 700 propositions avaient été débattues lors de 22 réunions régionales avant de faire l'objet d'une synthèse nationale le 29 avril.

80 mesures de simplification concrètes, notamment dans les domaines de la dématérialisation, du droit commercial, du droit social, des procédures fiscales et douanières, des marchés publics avaient été annoncées par Frédéric LEFEBVRE.

D'importants chantiers de simplification ont ainsi été engagés, comme, la mise en place d'une « armoire sécurisée numérique » afin que les entrepreneurs fournissent une fois pour toutes les informations à l'administration, mais aussi, la simplification de la fiche de paye dont le nombre de lignes sera divisé par deux, ou encore le déploiement de la déclaration sociale nominative qui dématérialisera en une seule transmission près de 30 déclarations sociales.

Frédéric LEFEBVRE a salué la mobilisation de tous les ministères et services de l'administration qui ont présenté le suivi des 80 mesures dont près de 75 % sont déjà en vigueur ou avancent conformément au calendrier prévu.

La moitié des mesures nécessitait l'adoption d'une disposition législative. Elles figurent soit dans la proposition de loi déposée par Jean-Luc WARSMANN, soit dans les projets de lois de finances ou de financement de la sécurité sociale qui seront adoptés avant la fin de l'année 2011. Les autres mesures, qui relèvent du niveau réglementaire, sont en cours d'élaboration. Enfin, d'importants chantiers techniques, de dématérialisation notamment, ont été largement engagés.

Frédéric LEFEBVRE a décidé d'accélérer, d'approfondir et d'institutionnaliser la simplification afin de poursuivre la dynamique des premières assises.

Il a annoncé un nouveau plan de près de 65 mesures réglementaires ou techniques qui seront conduites prioritairement par le gouvernement, notamment :



- la modulation de la fréquence de versement des cotisations pour les travailleurs indépendants afin de leur permettre de faire face à des difficultés de trésorerie ;
- la mise à disposition des créateurs d'entreprises de statuts types agréés ;
- la réduction du délai d'instruction des permis de construire dans le périmètre de monuments historiques de 6 mois à 3 mois ;
- la mise en place d'un guichet unique pour les installations classées...

Frédéric LEFEBVRE a annoncé qu'il mettrait en place « un conseil de la simplification » qui renforcera les synergies entre pouvoirs publics et acteurs du monde économique. Constitué à parité d'entrepreneurs, de représentant des entreprises et d'experts il sera chargé de :

- suivre la mise en œuvre des mesures de simplifications annoncées ;
- d'identifier de nouvelles mesures de simplification;
- d'évaluer systématiquement les possibilités d'insérer dans les nouveaux textes réglementaires ou législatifs des mesures de simplification afin d'obtenir « une neutralité » de la charge administrative.

Pour améliorer la dynamique d'évaluation, indispensable à tout progrès, Frédéric LEFEBVRE a annoncé qu'il mobiliserait les équipes du contrôle économique général et financier de Bercy (CGEFI) par la mise en place d'une mission « simplification » en son sein. Elle contribuera notamment à ce que les ministères s'approprient la démarche d'évaluation et sera mobilisée pour approfondir le chantier de réduction de la charge créée par les normes existantes.

« J'ai fait de la simplification, l'une des priorités de mon action à Bercy. La dynamique de ces assises de la simplification, qui ont permis de faire émerger et de lancer des réformes depuis longtemps souhaitées par les entrepreneurs, doit être poursuivie et amplifiée, afin que la simplification devienne un état d'esprit et un réflexe dans l'action des pouvoirs publics. Je crois en la mise en place des circuits courts de l'administration vers les entreprises » a déclaré Frédéric LEFEBVRE.

Repères

La France occupe le 116^{ème} rang mondial en matière de complexité administrative selon le « world competitiveness report ». (gain de 11 places depuis avril 2011)

Le coût de cette complexité est de 3 à 4% du PIB selon l'OCDE

90% des entrepreneurs jugent la charge administrative contraignante ou très contraignante

Les assises de la simplification, ce sont :

1 correspondant PME dans chaque département

1 numéro de téléphone Azur pour répondre aux questions des entreprises, le 0810 00 12 10 « soutien TPE PME »

80 mesures décidées lors des premières assises dont 26 intégrées à la proposition de loi de Jean-Luc WARSMANN

73% de ces mesures sont en vigueur ou en cours

65 nouvelles mesures annoncées aujourd'hui

La création d'un Conseil de la simplification

Et pour les entreprises :

1 milliard d'euros d'économies par an escompté au bénéfice des entreprises

la suppression d'un formulaire administratif permet de réaliser en moyenne une économie de 26 millions d'euros pour les entreprises

Contact presse :

Cabinet de Frédéric LEFEBVRE - Sophie LE MOUËL : 01 53 18 40 61